

**PROCÈS-VERBAL du CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**

**Séance du 11 octobre 2022**

**Étaient présents :**

Madame TATINCLAUX Mathilde, Responsable Filière médico-sociale

Madame ROSELEUR Jeannine, Représentante des résidents et  
Présidente du CVS

Madame LARIVE Aline, Représentante des résidents

Madame RICHARD Jeanine, Représentante des résidents

Madame LIENARD Antoinette, Représentante des résidents

Madame MEREUX Colette, Représentant des Familles et Vice-  
Présidente du CVS

Madame LIENARD Emilie, Représentante du personnel

Madame COUSIN Valérie, Animatrice

Madame LAMANT Valérie, Secrétaire Administrative EHPAD

**Absents Excusés :**

Madame TATINCLAUX Martine, Directrice Adjointe

Monsieur DONNAY Eric, Représentant du conseil de surveillance

Madame CHRETIEN Allison, Cadre de Santé

Madame EDART Chantal, Représentante des Familles

Madame BLANGIS Mélanie, Représentante du personnel

Madame FERRE Marjorie, Animatrice

◆◆◆◆◆

La séance est ouverte à 14h15 et l'ordre du jour est rappelé :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2022
- ✓ Point sur le décret du 25 avril 2022 portant modification du CVS
- ✓ Point sur les animations passées
- ✓ Point sur les animations à venir
- ✓ Identification par bracelets des résidents, en dehors de la structure
- ✓ Point sur l'avancement de l'association pour les résidents par les agents
- ✓ Information sur la nouvelle prestation pharmaceutique de Buironfosse
- ✓ Point sur les mesures Covid
- ✓ Suivi des achats avec la subvention aide à l'investissement
- ✓ Questions et informations diverses

-----

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022**

Aucune observation n'est formulée, parmi les membres présents, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **Point sur le décret du 25 avril 2022 portant modification du CVS**

Selon le décret n°2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de vie sociale, des modifications doivent être effectuées, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans le règlement intérieur, notamment dans la composition du CVS, les élections de membres, le fonctionnement... Pour le prochain CVS, il sera communiqué aux participants la nouvelle version du règlement intérieur intégrant les modifications. Les grandes orientations du décret sont jointes à ce procès-verbal.

## Point sur les animations passées

### LA SEMAINE BLEUE, C'EST 365 JOURS POUR AGIR ET 7 JOURS POUR LE DIRE

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « vieux » dans notre société.

Cette année, la Semaine Bleue s'est déroulée du 3 au 9 octobre dernier. Ci-après les animations réalisées au sein de l'Ehpad :

- lundi : atelier Réminiscence « les objets du passé »,
- mardi : prestation de jeux traditionnels, offerte par le Conseil départemental,
- mercredi : « souvenirs en chansons »,
- jeudi : goûter « gaufres et crêpes »,
- vendredi : atelier « marche et équilibre »
- samedi et dimanche : animations flash dans les services.

Le thème de cette année était « Changeons notre regard sur les aînés, Brisons les idées reçues » et dans ce cadre était prévu un échange avec des élèves du collège du Nouvion, ce programme a malheureusement été annulé par les responsables du collège.

La Micro-folies, intervention avec la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre, n'a pas pu s'organiser dans nos locaux, il aurait fallu que les résidents puissent se déplacer, chose difficile à organiser.

## Point sur les animations à venir

Le 11 octobre, des résidents ont pu se rendre « Au Grand Cerf » à La Capelle pour participer à une guinguette.

Le 26 octobre, une dizaine de résidents doivent se rendre au traditionnel repas des aînés au Nouvion, offert par le CCAS de la commune.

Le 18 novembre, une animation autour du Beaujolais Nouveau.

La date du repas de Noël reste à fixer. Une commission « repas » doit être organisée dans les prochains jours afin de travailler sur le menu.

Les vacances à la mer ayant été suspendues depuis l'épidémie et les résidents souhaitant s'y rendre à nouveau, il est demandé d'organiser un nouveau séjour à

la mer de plusieurs jours. L'animatrice se charge donc d'établir des devis et de se rapprocher de l'ANCV qui propose des tarifs préférentiels.

Valérie COUSIN nous expose son projet de réhabilitation des abords de l'EHPAD (sur le devant à l'entrée), afin d'y mettre de la verdure, des salons de jardin, redécorer la façade pour que cela soit plus attractif. Pour compléter ces propositions, Mme COUSIN fait faire des devis pour des grandes jardinières. Il est proposé de se rapprocher des magasins Truffaut pour trouver des financements.

Afin d'éviter les risques de chutes dans les escaliers, Mme COUSIN demande également d'établir un devis pour installer une barrière en haut des marches de l'entrée afin de sécuriser le site quand les résidents sortent.

Concernant l'organisation de la journée de Noël, dont la date reste à fixer, Mme COUSIN fait des devis pour l'animation. Mme TATINCLAUX signale que le budget est identique à 2021. Seront également à prévoir les cadeaux pour les résidents. Mme LAMANT va se rapprocher des magasins « Action » afin de voir s'il est possible de créer un compte et acheter dans leur enseigne.

Durant la semaine du goût, des goûters, des changements de menus auront lieu toute la semaine.

#### Identification par bracelets des résidents, en dehors de la structure

Lors de la Cellule d'Identito Vigilance du 6 septembre 2022, il a été évoqué par les participants le port d'un bracelet d'identification des résidents à l'EHPAD lors des consultations dans d'autres établissement, de sorties... En effet, certains résidents ne savent plus évoquer leur lieu d'habitation, leur identité et l'inquiétude est lorsqu'ils sortent de notre établissement. Il a donc été proposé, et à l'unanimité accordé, que, dès qu'un résident sortirait de l'EHPAD, il aurait un bracelet stipulant son nom, prénom, nom de l'EHPAD de façon à ce qu'il soit identifié lors de ses consultations extérieures ou lors de ses sorties avec les équipes d'animation. Les équipes pourront utiliser les étiquettes personnalisées et les bracelets qui existent déjà. Une commande de bracelet supplémentaire doit être prévue.

#### Point sur l'avancement de l'association pour les résidents par les agents

Mme LIENARD nous fait part des difficultés de retour concernant la demande d'implication de volontaires. A ce jour, 5 personnes ont répondu présentes pour être dans le bureau de l'association. Cette association devrait débuter en janvier 2023.

## Information sur la nouvelle prestation pharmaceutique de Buironfosse

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, la pharmacie de Buironfosse fournit les médicaments à l'EHPAD. D'ici le 15 octobre, les chariots motorisés, compatibles avec les boîtes nominatives de résidents, seront arrivés dans les services. Les premiers retours de la part des infirmières et des aides-soignantes sont positifs : il faut acquérir de nouveaux automatismes et après un temps d'adaptation les premiers jours, la mise en place est positive et le personnel trouve que ce nouveau procédé est plus sécurisant.

## Point sur les mesures Covid

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, de nouvelles dispositions gouvernementales sont mises en place. Le passe-sanitaire n'est plus demandé pour les visites, le registre de visiteur qui avait été mis en place est également arrêté. Le virus circule toujours et la direction a opté pour le maintien du port du masque obligatoire dans les parties communes. Les gestes barrières doivent continuer à être respectés par les résidents, les professionnels et les visiteurs extérieurs. La 4<sup>ème</sup> dose a commencé à être administrée aux résidents. La direction continue à suivre les recommandations de l'ARS et du ministère de la Santé.

## Suivi des achats avec la subvention aide à l'investissement

Suite à la subvention de 26.535 euros (subvention investissements du quotidien CNSA), une demande a été déposée le 5 octobre pour :

- 2 convertibles douche pour 15.231,99 euros
- 1 jardinou pour 1.314 euros
- 1 fauteuil de pesée pour 1.311,60 euros
- 1 table « Tovertafel » pour 10.500 euros qui devrait être installée au Pasa. Cette table, destinée aux séniors qui présentent des troubles cognitifs, aide les professionnels de santé à améliorer la qualité de vie des résidents et le maintien du lien social en passant par les jeux.

## Questions et informations diverses

- Le 7 octobre dernier, a été organisée une première journée de dépistage visuel. Une deuxième est prévu le 21 novembre. Les dépistages ont dû se dérouler sur 2 journées au vu du nombre important d'inscrits. Ces tests ont été effectués par SonesisSanté. L'objectif étant de faire un point sur chaque résident et de déclencher ou non une prescription. La décision d'acheter des lunettes, de refaire les verres à la bonne vue n'appartient qu'aux résidents ou à leurs familles.
- Le 17 novembre, aura lieu une journée de dépistage auditif organisée par ProdioSanté.
- Nous nous sommes rapprochés du département et de la région pour savoir s'il existait un camion qui se déplaçait pour un dépistage dentaire. Malheureusement, aucun des deux organismes n'en disposent.
- La réfection des salles de bain va débuter prochainement, un mail ou une lettre ont été envoyés aux familles pour leur communiquer les changements de jours.
- Au vu d'un grand nombre de demande, l'accueil de jour, qui, jusqu'à maintenant fonctionnait sur 4 jours par semaine, ouvre, à partir du 12 octobre, à 5 jours semaine. Le planning est déjà rempli pour tous les jours, allant jusqu'à 10 personnes certaines journées.
- Le projet « Manger Main » a repris. Une personne a été recrutée en cuisine à 50 % pour dégager du temps en cuisine afin de produire le manger-main. Les résidents sont ravis que cette pratique soit reprise. En effet, ils ont plus envie de manger, ils remarquent que leurs assiettes sont plus colorées, ils le préfèrent au mixé. Ils ont le même menu qui est adapté en petites bouchées pour favoriser l'autonomie et manger avec les mains. Les apports nutritionnels sont supérieurs, ils retrouvent des sensations et des goûts oubliés.

La séance est levée à 15h30.

Prochain CVS : **10 janvier 2023 à 14 heures.**

La Présidente,

Madame Jeannine ROSELEUR



# Apports du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de vie sociale (CVS) et autres formes de participation

CODIR DC du 14/09/2022

1

## Grandes orientations du décret 2022

Décret applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023, modifiant le décret n°2005-1367 du 2 novembre 2005

Principales mesures :

- **Obligation de règlement intérieur (RI)**
- **Elargissement de la consultation obligatoire du CVS** sur de nouvelles questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service
- **Possibilité de participation au CVS de représentants externes** à l'établissement

CODIR DC du 14/09/2022

2

## Composition du CVS

### Une composition qui évolue peu, malgré quelques variations dans les termes...

- 2 représentants des personnes accompagnées
- 1 représentant des professionnels
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire (OG)
- 1 représentant des familles ou des proches aidants
- ☞ Nombre de représentants des personnes accompagnées + de leur famille ou représentants légaux, devant être supérieur à la moitié du nombre total des membres du CVS
- Possibilité de présence pour le représentant élu de la commune ou d'un groupement de coopération intercommunal

### Mais de nouveaux membres :

- 1 représentant des représentants légaux des personnes accompagnées → Election ?
- 1 représentant des bénévoles accompagnant les personnes → Election ?
- Possibilité d'assister aux débats pour représentant du Conseil Départemental, ARS, Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, personne qualifiée, représentant du défenseur des droits → Sur leur demande : courrier pour les informer de cette possibilité ?
- Médecin coordonnateur → 1 par structure ?
- 1 représentant des membres de l'équipe médico-soignante → Chef de pôle gériatrie ? Cadre de pôle ou de santé ?

CODIR DC du 14/09/2022

3

## Elections des membres du CVS

### Un élargissement de la provenance du collège d'électeurs des représentants des professionnels :

- Election des représentants des professionnels désignés parmi les OS les+ représentatives → élus par l'ensemble des salariés de droit privé ou agents nommés dans des emplois permanents. Ancienneté au moins = 6 mois dans l'établissement ou service (ou profession si création). Scrutin secret et majoritaire à 1 tour. En cas de partage des voix, le candidat ayant la+ grande ancienneté est élu

### Pour rappel :

- Election du Président du CVS parmi les membres représentant les personnes accueillies ou en cas d'impossibilité ou d'empêchement, parmi les familles ou représentants légaux
- Election du Président suppléant du CVS parmi les membres représentant les personnes accueillies ou des familles ou représentants légaux

CODIR DC du 14/09/2022

4

## Fonctionnement du CVS

**Des conditions de fonctionnement plus souples mais une exigence accrue en termes d'expression et de communication :**

- Durée de mandat des membres du CVS ~~comprise entre 1 an et 3 ans, renouvelable~~ → **RI doit fixer la durée de mandat**
- **Président du CVS assure l'expression libre de tous les membres**
- Communication de l'ODJ ~~au moins 8 jours avant la réunion~~ → **au moins 15 jours avant la réunion**
- Demande de réunion du CVS ~~par au moins les 2/3 des membres~~ → **à la majorité des membres**
- Validité des avis que si nombre de représentants des personnes accueillies et familles ou représentants légaux supérieur à la moitié des membres → **en plus des personnes mentionnées précédemment : représentants des professionnels, OG, représentant des tuteurs**
- Relevé de conclusions de chaque séance établi par le secrétaire de séance désigné parmi les personnes accueillies ou prises en charge ou en cas d'impossibilité ou d'empêchement parmi les représentants des familles ou représentants légaux, assisté en tant que de besoin par l'administration → **en plus des personnes mentionnées précédemment : représentants des professionnels, OG**
- Relevé de conclusions de chaque séance transmis à l'instance compétente de l'OG → **et aussi à l'autorité administrative compétente pour l'autorisation = ARS et CD ? Conseil de surveillance ?**

CODIR DC du 14/09/2022

5

## Consultation obligatoire du CVS

**Un élargissement des thématiques abordées avec un accent mis sur les droits et libertés des personnes accompagnées et sur la démarche qualité, du fait du contexte** (COVID, rapport du Défenseur des droits sur les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en EHPAD de 2021, rapprochement de la démarche qualité sanitaire et de l'HAS...)

Attributions fixées par le précédent décret de 2005, toujours en vigueur	Attributions fixées par le précédent décret de 2005, non mentionnées dans le nouveau décret de 2022	Attributions fixées par le nouveau décret de 2022
Avis et propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service	<b>Services thérapeutiques → inclus dans les prestations proposées par l'établissement ou le service ?</b>	Droits et libertés des personnes accompagnées
Organisation intérieure et vie quotidienne		Prestations proposées par l'établissement ou le service
Activités, animation socio-culturelle		Associé à l'élaboration ou révision du PE ou de service (en particulier politique de prévention et de lutte contre la maltraitance)
Projets de travaux et d'équipements		Informé des résultats de l'évaluation et des mesures correctrices à mettre en place
Nature et prix des services rendus		Président oriente les demandeurs vers les personnes qualifiées, le dispositif de médiation ou le délégué territorial du défenseur des droits s'il est saisi
Affectation des locaux collectifs, entretien des locaux et relogements prévus en cas de travaux ou fermeture		Examen de l'enquête de satisfaction annuelle
Animation de la vie institutionnelle et mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants		
Modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge		

CODIR DC du 14/09/2022

6

